Fumel, le 12 décembre 2019

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Règlement de la consultation

Voyages scolaires

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement : Collège Jean Monnet

Adresse : Avenue Charles de Gaulle
47500 FUMEL

Représenté par son chef d'établissement M. Jean-Philippe GIRAUD, Proviseur

Contact établissement : Mme BOUGUES Sylvie, adjoint gestionnaire
Tel : 05 53 40 56 57
Mail : gest.0470018p@ac-bordeaux.fr

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS **:**

Mme Françoise DELMAS, Agent Comptable

2. OBJET DU MARCHE :

Transport ou Organisation de voyages scolaires

3. PROCEDURE :

Marché passé selon une procédure adaptée

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier est consultable et téléchargeable sur le site « AJI- France » et il comporte :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges

5. REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de dépôt des offres : dimanche 05 janvier 2020 à 00h00

Modalités d'envoi : déposé sur la plateforme par voie dématérialisée avec accusé de réception.

Les offres seront présentées en langue française.

6. CRITERES DE CHOIX :

- Prix : 50%
- Qualité des prestations : 40%
- Conditions de report et d'annulation : 10%

7. DUREE :

Le marché est conclu pour une durée de 8 mois à compter de sa signature.

8. PRIX :

Formuler une réponse détaillée et chiffrée :

Pour une prestation de type « organisation de voyage »
Rédaction d'un contrat comprenant le prix unitaire x quantité (par personne participante et non par élève)
Le prix est unitaire (pas de prix différencié selon la personne participante), ferme et définitif
Le prix doit comprendre la totalité des prestations prévues en annexe (transport, frais annexes, hébergement, restauration, visites,…)

Pour une prestation de transport
Le prix est unitaire, ferme et définitif.
Le prix doit comprendre les frais d'autoroute, de parking, de stationnement, le supplément si 2 conducteurs, les repas et hébergement du ou des conducteurs si non stipulé dans le cahier des charges, …..
Le devis doit mentionner la base kilométrique et le tarif pour les kilomètres supplémentaires.

Toutes les propositions doivent prévoir une assurance annulation groupe clairement détaillée et explicitée.

9. REGLEMENT :

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif dans le délai réglementaire.
Le paiement d'un ou plusieurs acomptes sera possible dans la limite de 70% du devis et après validation par bon de commande. Le solde ne sera versé qu'après réception des documents permettant la réalisation du voyage (titres de transport, liste nominative des familles d'accueil,…)

10. DOCUMENTS A FOURNIR

- Offre de prix et détail de la prestation (assurance comprise)
- Documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et financières du soumissionnaire
- Règlement de la consultation et cahier des charges avec le cachet de la société
  (le candidat accuse ainsi réception des dispositions des documents du marché et leur acceptation).

11. AUTRES DISPOSITIONS

Le collège Jean Monnet se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités.
Tout renseignement complémentaire pourra être demandé par mail ou par le biais de la plateforme et les réponses seront alors transmises collégialement à l'ensemble des candidats.

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe GIRAUD